

HISTORIQUE DE LA REGION FRANCOPHONE DE L'ASSOCIATION DES RETRAITES DU CORPS ENSEIGNANT BERNOIS

ARCEB

2013 – 2017

En l'an 2012, après nous avoir oubliés pendant de nombreuses années (12 ans), le Syndicat des enseignants du Jura bernois se souvient subitement qu'il existe des retraités de l'enseignement. Il a décidé lors de sa dernière assemblée générale de mars 2012 de fonder une section de retraités du syndicat SEJB, ce qui a été fait le mardi 21 août 2012.

Tout aussitôt, quelques membres de notre région ont démissionné de notre association des retraités du corps enseignant bernois pour rejoindre la section des retraités du SEJB.

Pour les convaincre de démissionner, certaines personnes du SEJB leur ont fait croire que nous étions une section du syndicat des enseignants bernois, le LEBE, ce qui est faux.

A plus ou moins longue échéance, il est manifeste que le SEJB cherchera par tous les moyens à obtenir l'adhésion de tous les romands du canton de Berne. Il en résultera que la région francophone de l'ARCEB disparaîtra, par faute de membres.

Une lettre a été envoyée à tous les membres de notre Région francophone au cours de l'été 2012 pour présenter l'association des retraités du corps enseignant bernois et défendre les intérêts de notre région, en mettant l'accent sur ce que nous sommes et avons fait jusqu'à ce jour.

La chute des taux d'intérêt des caisses de retraite, que ce soit le taux d'intérêt technique ou le taux de conversion, n'annonce rien de bon, si ce n'est que les futurs retraités, pour les mêmes sommes de cotisations, n'auront que la moitié de ce que les rentiers actuels ont reçu.

La loi cantonale sur les caisses de pension bernoises, mise en consultation auprès de notre association, a fait l'objet d'une étude approfondie et a permis à l'association d'émettre toutes les remarques et critiques nécessaires, notamment en ce qui concerne la présence des retraités à l'assemblée cantonale et à la commission administrative de la CACEB, le renchérissement des rentes et l'égalité de traitement entre les deux caisses cantonales de pension.

En 2013, l'excursion prévue mènera nos membres au musée du pain à Echallens, puis au centre nature de La Saugue près de Cudrefin.

Lors de l'assemblée régionale, on a célébré le 40ème anniversaire de la Région francophone. Une manifestation a eu lieu le mercredi 17 avril 2013, au Restaurant Central à Tavannes, à l'issue de l'Assemblée régionale annuelle.

Dans le cadre de cette célébration, un exposé historique, retraçant les temps forts de notre Région francophone au cours de ces 40 dernières années, a été présenté par notre secrétaire, mettant en évidence les grands moments passés, dont notamment :

- la lutte pour venir en aide aux pauvres dès 1970,
- la lutte pour être reconnu par le SEB en 1980,
- l'exclusion de notre association des retraités par le LEBE en 2000,
- la mise à l'écart par le SEJB en 2000,
- les conséquences de la mise à l'écart,
- l'étonnement et les craintes devant les effets de la crise économique sur notre jeunesse et le chômage dès 2000,
- les soucis engendrés par l'évolution de l'école dès 2000,
- la lutte pour que l'article 113/2 de la constitution fédérale ne soit pas qu'un vœu pieu (la prévoyance professionnelle conjuguée avec l'AVS permet à l'assuré de maintenir son niveau de vie antérieur),
- la lutte engagée pour que la nouvelle loi sur les caisses de retraite du canton de Berne ne représente pas un désastre pour les prochaines générations d'enseignants et de retraités.

Un vibrant hommage a été rendu aux pères fondateurs de notre association des retraités, ainsi qu'à tous ceux qui se sont dévoués au sein du comité ou lors d'animations en faveur de notre Région

francophone. Les buts et les fondements de la Région francophone ont aussi été rappelés. La manifestation s'est terminée par une collation offerte à toutes les personnes présentes.

A la fin de l'année, on apprend la constitution d'une section des retraités du syndicat cantonal des enseignants, appelée LEBE-PLUS. Afin d'éviter les doublons, cette section portera son accent sur les offres de cours de perfectionnement, l'aide aux collègues actifs, l'aide au passage des actifs à la retraite et l'offre de rabais intéressants dans quelques domaines.

En 2014, l'excursion annuelle emmène nos membres à Château d'Oex, à la découverte de la fabrication du fromage à pâte dure au feu de bois. Ils visitent également le musée du Vieux Pays d'En Haut et admirent la maquette du train MOB (Montreux – Oberland bernois).

A l'issue de l'assemblée régionale, Michel GIGON nous présente son voyage en Islande, en nous faisant miroiter ses paysages de glace, de geysers, de volcans et d'oiseaux.

Lors de cette assemblée régionale, le sujet principal fut celui de la prochaine votation du 18 mai 2014 sur les lois concernant les caisses de retraite du corps enseignant (CACEB) et des employés du Canton de Berne (CPB). L'assemblée a été informée de l'existence de deux propositions : un projet principal et un projet alternatif. Des renseignements détaillés ont été fournis aux membres présents sur tous les aspects des deux projets ou du maintien du statut quo. Ni le projet principal, ni le projet alternatif ne répondent aux différentes doléances exprimées par notre association ainsi que par l'assemblée cantonale des délégués de la CACEB. De plus, il faut déplorer que dans toutes les variantes, il n'y a pas de renchérissement prévu pour les retraités, comme déjà depuis 1997. En conséquence et pour éviter que le peuple du canton de Berne ne choisisse la plus mauvaise solution, il est recommandé de mettre un double oui dans l'urne lors de la votation du 18 mai 2014 et de mettre une croix en faveur du projet principal à la question subsidiaire.

En 2015, l'excursion prévue nous fait visiter le musée agricole suisse de Burgrain près de Willisau ainsi que l'exposition sur les fruits tropicaux, la technique, l'alimentation, la production et le développement durable de la maison tropicale de Wolhusen.

La conférence nous permet d'entendre Yves Diacon nous présenter le voyage qu'il fit à vélo avec des élèves de sa classe des sources du Danube en Allemagne jusqu'à Budapest, en Hongrie.

Lors de l'assemblée régionale, on apprend que le SEJB et la région francophone de LEBE vont vraisemblablement fusionner. Le 18 mai 2014, c'est le projet principal de notre caisse de pension, le moins dommageable pour les enseignants et retraités, qui a passé lors de la votation populaire. Cependant, il ne faut pas pavoiser, car dans certains milieux on prône l'introduction de rentes flexibles, voire de diminuer les rentes des retraités actuels.

Dans les modalités d'application de ladite loi, l'assemblée vote une résolution à l'unanimité, exigeant que les retraités continuent de pouvoir être élus et élire à la commission d'administration de la CACEB. Mais l'autorité de surveillance cantonale des fondations s'y oppose, les retraités perdront ce droit.

En 2016, le comité envoie un questionnaire à tous ses membres afin de mieux connaître leurs désirs dans le domaine des activités. Seuls 16 % des membres répondent. Il n'est plus possible d'organiser quoi que ce soit, lorsque seule une dizaine ou douzaine de personnes sont disposées à participer. En conséquence, le comité décide de ne plus organiser d'excursion en 2016. Très déçu, il envisage même une dissolution de la Région francophone.

Les attaques sur les rentes du 2ème pilier continuent. Une caisse de pension zurichoise a décidé de réduire les rentes en cours. Devant le refus des autorités, elle a décidé de recourir au tribunal administratif fédéral.

Le syndicat cantonal LEBE a changé de nom et s'appelle dorénavant Bildung Bern (Formation Berne). La fusion entre le SEJB et la région francophone de LEBE se poursuit. Ils pensent se réunir sous le nouveau nom de Syndicat des enseignants francophones bernois (SEFB). Le 26 mai 2016, Bildung Bern crée la fraction des retraités de son association.

A l'issue de l'assemblée régionale, c'est madame Muriel Christe Marchand, directrice adjointe de Pro Senectute Arc jurassien qui nous présente un exposé sur la planification en matière de politique de la vieillesse intitulée « Enjeux et réflexions ».

En 2017, lors de l'assemblée régionale, les membres présents décident de la dissolution de la Région francophone.

HISTORIQUE

de la Région francophone

de l'Association des Retraités du Corps Enseignant Bernois (ARCEB)

1969 - 1973 : formation de l'Association régionale jurassienne des retraités membres de la SEB.

Rapport dressé à Moutier, le 25 janvier 1984, à l'intention des membres du comité de l'association par le secrétaire Eric Dellenbach.

« Les premiers écrits que l'on possède de l'existence de l'Association régionale jurassienne des retraités membres de la SEB se rapportent aux conditions difficiles d'enseignants retraités, de veuves démunies et d'instituteurs dans le désarroi.

Il s'agissait essentiellement de rapports, de correspondance et d'appels au Comité cantonal de la SEB relatant la grande pitié des femmes d'instituteurs ayant perdu leur mari après quelques années de service seulement. Il s'agissait également d'interventions tendant à l'amélioration du traitement des enseignants en relation avec celui des employés de l'Etat de Berne et de la Confédération.

Nombreux étaient aussi les appels à la solidarité en vue de la création d'une caisse de pension et d'assurance. Que de requêtes et de pourparlers aussi en faveur de l'allocation d'un 13^{ème} mois de salaire ou allocation d'automne !

Dans le Jura bernois, parmi ceux de nos vieux collègues qui se vouaient à changer quelque chose à cet état de faits, il faut citer Jules Perrenoud de Fontenais, Waldemar Wüst de Moutier et Daniel Vuilleumier du Landeron.

Ce sont eux qui dans les années 1969 à 1973 prirent le parti de créer notre association, d'intervenir politiquement à l'effet d'améliorer la condition sociale du monde pédagogique au sein duquel se manifestait un mécontentement grandissant.

Le comité s'élargit par cooptation. Peu de temps avant le décès de Jules Perrenoud – un véritable apôtre – Georges Chapuis est appelé à la présidence du groupement, tandis qu'Eric Dellenbach est chargé du secrétariat. Le comité juge alors nécessaire d'élargir sa base en veillant à ce que tous les districts de l'ancien Jura bernois fussent représentés. Mieux étoffé et bien structuré, il pourrait accomplir sa tâche efficacement.

Voici, en 1973, la composition du comité, par district :

Porrentruy : Jules Perrenoud de Fontenais, François Joly de Porrentruy, Marcel Vallat de Miécourt.

Delémont : Jean Schaller, Germaine Keller, André Etienne, tous de Delémont.

Moutier : Waldemar Wüst et Bernardin Chapuis de Moutier, Lucien Favre de Court, remplacé à son départ par René Lutz.

Courtelay : Eric Dellenbach et Renée Béguelin de Tramelan, Alcide Kneuss de Sonvilier.

Franches-Montagnes : Georges Chapuis du Noirmont et Joseph Petignat de Saignelégier.

La Neuveville/ Bienne : Daniel Vuilleumier du Landeron, Otto Poupon et Gertrude Berger de Bienne.

Une commission de vérification fut instituée. Furent désignés en qualité de commissaires aux comptes Henri Reber et Hélène Villosz.

Nos collègues de l'Ancien Canton étaient régis par un règlement. Ce règlement n'existait qu'en langue allemande. La traduction de ce statut fut décidée après la nomination de Georges Chapuis à la présidence de l'association. Ce travail fut confié à Lucien Favre qui assumait la vice-présidence du comité. Ledit règlement fut adopté à l'unanimité lors de l'assemblée générale annuelle de l'association le 26 janvier 1978. »

Les présidents depuis la fondation :

Jules Perrenoud de Fontenais	1973 à 1977
Georges Chapuis de Porrentruy	1978 à 1979
Armand Gobat de Tavannes	1980 à 1982
Henri Reber d'Yverdon	1983 à 1988
Marcel Cattin de Bienne	1988 à 1996
Judith Bessire Schenk de Péry	1996 à 20

Les secrétaires depuis la fondation :

Eric Dellenbach de Tramelan	1973 à 1985
Odette Forchelet de Bienne	1986 à 1989
Jacques Sauter de Bienne	1990 à 1993
Maurice Barraud de Renan	1994 à 2008
Pierre-Alain Schmid de Tramelan	2008 à 20

Les caissiers depuis la fondation :

Waldemar Wüst de Moutier	1973 à 1976
Joseph Petignat de Saignelégier	1977 à 1983
Henri Baumgartner de Tavannes	1983 à 1999
Otto Borruat de Courtelary	1999 à 20

En 1977, la possibilité d'avoir un représentant au Comité central de la SEJB nous est refusée, car notre association dispose d'un représentant au comité cantonal de la SEB et c'est par ce truchement que les tractations concernant les intérêts des retraités peuvent se donner.

Des débats qui eurent lieu à l'occasion de l'assemblée constitutive de la SEJB, à Péry, le 20 janvier 1978, il appert que les retraités seront dorénavant considérés comme membre de leur section de district et sans qu'ils soient tenus à cotisation.

Cette situation ne convient pas. Des tractations sont menées avec les organes compétents afin de

trouver un statut différent.

L'association est forte de 317 membres en provenance de tous les districts de l'ancien Jura bernois.

Suite aux plébiscites des années 70, un acte de partage des biens entre la Société des enseignants bernois (SEB) et le Syndicat des enseignants jurassiens (SEJ) est conclu en date du 7 septembre 1979.

Cependant, les collègues retraités habitant dans le nouveau canton continueront de toucher leur rente par la Caisse de retraite du corps enseignant bernois (CACEB), ainsi que tous les renchérissements qui suivront éventuellement.

En revanche, on apprend que la liste des pensionnés au 1^{er} août 1979 ne comprend plus que les retraités ayant enseigné dans le Jura bernois et les écoles romandes de Bienne. On constate que les autres collègues ne sont plus membres de la CACEB et ne peuvent plus faire partie de notre association.

En 1980, Alcide Kneuss est le premier à divertir les collègues par des projections de documentaires, notamment sur la chasse, après les assemblées protocolaires.

C'est également à cette époque que le comité décide d'offrir pour la première fois une collation à ses membres après les débats protocolaires.

Le 16 novembre 1980, c'est à la suite d'un débat homérique que notre association est reconnue par le syndicat SEB en tant qu'organisation de degré. Elle dispose de 5 représentants à l'assemblée cantonale des délégués ainsi que d'un membre au comité cantonal. Les statuts de la SEB furent adoptés en votation finale le 7 février 1981.

En 1981, les cotisations sont à 7 francs pour les retraités et à 4 francs pour les veufs ou veuves de membres de l'association.

Le comité se compose encore de retraités en provenance de tous les districts de l'ancien Jura bernois.

Le président Henri Reber envoie un premier message de Noël aux membres de l'Association en décembre 1984.

« Ce bref message précédant les fêtes m'est dicté par l'AMITIE. Il vous paraîtra un peu nostalgique, mais je le désire ainsi tourné vers 1985.

1984 a été une année « sans gloire » pour plusieurs d'entre nous : maladie, hospitalisation, deuil, soucis divers, etc, ont passé comme des vents tempétueux. Et il a fallu faire face ! Dur métier ... de retraités !

Notre section paraît endormie. Qu'avons-nous pu faire ? 1985 doit nous retrouver vaillants et tenaces pour réveiller les indifférents, barrer la route à l'égoïsme et revivre ! Ce sera notre affaire. En aurons-nous l'appui de tous nos collègues retraités ? Nous en déciderons en Comité en mars prochain. En Assemblée en mai. ENSEMBLE !

Aujourd'hui j'espère pour vous des santés meilleures, un Noël serein, un An nouveau revivifié. J'y ajoute des vœux pour vos familles.

Allons avec les forces que nous avons ... Henri Reber ».

En 1986 et 1987, le chômage frappe des collègues actifs. 600 d'entre eux, surtout des jeunes, s'en vont timbrer. Le fond de secours de la SEB doit venir en aide également à des retraités en difficultés pour diverses raisons (hospitalisation, revenus trop modestes notamment).

En 1986, les premières propositions d'excursions amènent les enseignants retraités en France (chapelle du Bréseux), mais aussi au Chasseral et à la Combe Grède.

La SEJB invite même les retraités à participer à son assemblée générale.

On compte encore 247 membres affiliés à l'Association, dont 96 en provenance du nouveau canton du Jura.

En 1989, les membres de notre association peuvent visiter le complexe sportif de Macolin et visiter la ville de Soleure.

En 1990, le fond de secours doit à nouveau être utilisé pour venir en aide à certains collègues.

Notre appartenance à la SEJB nous permet de suivre avec intérêt l'activité de cette association et l'évolution de l'école pour nos collègues encore actifs.

Les excursions emmènent les retraités à visiter le château d'Yverdon, la réserve naturelle de Champittet et le musée d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds.

En 1991, ce seront la ville de Porrentruy et le papillorama de Marin qui seront visités.

Mais c'est dès 1992 que les premières mesures d'économie néfastes frappent l'instruction publique. Les enseignants débraient le mercredi 18 mars.

Ceci n'empêche pas la SEB de fêter dignement ses 100 ans d'existence le 17 septembre.

Notre association compte encore 205 membres, dont 71 habitent le canton du Jura.

Le château et la collégiale de Neuchâtel, son musée d'art et d'histoire ainsi que les vieilles fermes de Cormoret et le creux de glace seront les buts d'excursion des retraités.

On apprend en 1993 que depuis de nombreuses années le canton de Berne n'a pas versé son dû en qualité d'employeur au compte de la CACEB. Celle-ci est obligée de par la loi de déposer ses fonds auprès de la banque d'Etat et doit se contenter d'un intérêt de 4 %. Certains prétendent qu'il n'y a aucun motif d'inquiétude, car il y a la garantie de l'Etat pour nos retraites !

Il y a aussi 346 enseignants au chômage !

Les grottes de Vallorbe et le site de Romainmôtier, ainsi que les églises de Moutier, Courfaivre, Develier et Vicques seront visités par les membres de l'association.

En 1994, les premières mesures sévères d'austérité arrivent. Le renchérissement n'est plus totalement accordé, l'AVS stagne.

Un décret est approuvé par le canton de Berne qui permet des retraites anticipées, en espérant que cela donne quelques places libres pour les chômeurs.

Les statuts de l'association des retraités du canton de Berne sont révisés par l'assemblée cantonale des délégués du 17 mars 1994, approuvés par notre section le 17 mai et approuvés par l'assemblée cantonale le 29 juin.

C'est à l'étang de la Gruère, puis à Avenches et Estavayer que se rendront les retraités en excursion.

En 1995, les caves de champagne Mauler, les mines d'asphalte de Travers, les rangées de fermes des Convers et de la Chauv-d'Abel passionneront les retraités en excursion.

Roland Stähli constate avec amertume, lors de notre assemblée de 1996, que les retraités sont tout simplement oubliés par les actifs dès lors qu'ils cessent leur activité scolaire. Il trouve scandaleux cette mise à l'écart.

Ecole 2000, changement de structures : informés des modifications qui vont avoir lieu, au vu des savants organigrammes présentés, les membres de notre association s'inquiètent devant tous ces bouleversements.

En 1996, on préférera la chaîne du Jura (Malbuisson), le musée de l'horlogerie du Château des Monts et une ballade sur le Doubs comme activités de détente.

En 1997, la préférence sera donnée à une visite de l'Alsace et des grottes de Réclère.

Dès 1998, les nouveaux statuts prévus à la SEB défavorisent les retraités que nous sommes, car ils ignorent notre existence. L'organigramme de la future SEB ne nous accorde aucune place. Il n'y a plus de degré réservé aux retraités.

« Peut-être deviendrons-nous une simple amicale » suppose notre présidente Judith Bessire Schenk.

La fromagerie de l'Emmental, le musée de Gotthelf et le Jura neuchâtelois seront les buts d'excursion.

Le 27 mai 1999, nous avons eu l'honneur de recevoir l'assemblée cantonale des délégués de notre association au CIP à Tramelan. Les délégués ont pu visiter le centre solaire de Mont-Soleil.

La collégiale de Moutier et le martinet de Corcelles seront visités par nos retraités.

Suite à de nombreux remous et tractations très pénibles, l'assemblée générale extraordinaire de la SEJB du 29 mars 2000 décide de sortir du syndicat cantonal LEBE. Par sa lettre du 10 avril 2000, le syndicat des enseignants romands (SER) tient à préciser qu'à l'avenir le seul interlocuteur reconnu sera la SEJB. Les enseignants doivent choisir s'ils préfèrent rester à LEBE dans le cadre d'une région francophone ou adhérer à la SEJB indépendante.

L'ARCEB adopte les nouveaux statuts cantonaux de son association et les met en vigueur le 1^{er} juillet 2000. Ils remplacent les statuts du 1^{er} janvier 1995 et d'autres dispositions et règles régionales qui les contredisent. Ces statuts précisent que l'ARCEB succède à l'association des retraités de la SEB, une ancienne organisation de degré de la SEB, et la remplace.

Le comité de la Région francophone du 7 novembre 2000 se pose la question de savoir où on en est

face à la SEJB et à la SEB, car il se sent nettement mis à l'écart aussi bien par le LEBE que la SEJB.

Une intervention auprès des autorités compétentes est envisagée.

Le 14 décembre 2000, à 17h.30, notre présidente Judith Bessire Schenk et notre caissier Otto Borruat rencontrent le SEJB pour une mise au point.

Les représentants du SEJB ont alors fait savoir à nos délégués qu'ils ne pourraient être acceptés que comme membre individuel en payant une cotisation annuelle de 50 francs. Il n'a nullement été question de l'acceptation d'une section d'enseignants retraités qui existait alors depuis 27 ans.

Les retraités se rendront à Saint-Ursanne et à Seleute en excursion.

En vue de la 28^{ème} assemblée régionale du 15 mai 2001, une note est envoyée à chaque membre de l'association.

« Afin de répondre aux nombreuses questions qui nous ont été adressées lors de la constitution d'une section francophone autonome, le SEJB (syndicat des enseignants du Jura bernois), nous vous informons que :

Nous ne faisons plus partie de ce SEJB ni de LEBE par ailleurs en tant que section des retraités.

Votre comité francophone en conformité avec le comité cantonal a donc accepté ce nouveau statut.

Il est cependant loisible à chacun, désireux de soutenir le SEJB, d'y adhérer en qualité de membre individuel moyennant une cotisation annuelle de 50 francs. Les fonds de secours ne dépendent par ailleurs plus de LEBE, mais de la CACEB. Notre adhésion aux syndicats LEBE ou SEJB serait donc purement honorifique (!) ou financière.

Espérant par ces quelques précisions avoir dissipé les malentendus éventuels, nous serions très heureux de pouvoir vous compter parmi les membres actifs de notre association. »

Soumis aux membres de notre assemblée régionale, ce document n'appela aucun commentaire particulier.

Roland Stähli rappela lors de cette assemblée du 15 mai 2001 l'heureux temps où les retraités étaient convoqués aux synodes ou autres rencontres et que les « anciens » ont été les principaux artisans de l'augmentation des traitements dont les actifs bénéficient aujourd'hui. Il estima par conséquent superflu d'adhérer tant au SEJB qu'à LEBE pour retrouver ceux-là même qui nous ont mis à l'écart.

En 2001, les membres de notre association mettront la visite des éoliennes de Mont-Crosin au programme.

Une très mauvaise nouvelle arrive pour les retraités de l'enseignement : en cette période de crise et de récession les prestations de rentes, sur lesquelles le renchérissement a été accordé au 1^{er} janvier 2001 et 2002, seront réduites au montant que la personne a perçu avant le 1^{er} janvier 2001.

En 2002, lors de l'assemblée annuelle, Roland Stähli constate avec amertume que notre jeunesse court à sa perdition : violence partout, course au gain effrénée, mise en exergue de la gloire à tout prix, etc. Il propose que notre société exprime son inquiétude à travers un communiqué de presse

touchant nos journaux, nos autorités scolaire et politique. L'assemblée abonde dans son sens. Roland Stähli rédigera ce communiqué.

En 2002, le but de l'excursion fut la cristallerie de Uetendorf.

En 2003, le château de Prangins et le musée qui l'abrite seront visités par nos membres.

Dès 2004, il apparaît que notre caisse de retraite, la CACEB, bat sérieusement de l'aile. Un important découvert est apparu en cours d'exercice. Un dossier et des propositions sont soumises à notre association qui ne peut que constater les faits et espérer que les collègues qui se rendront aux assemblées de la CACEB interviendront.

C'est Raymond Brückert qui draine l'attention de l'auditoire en présentant 3 œuvres littéraires à la fin de notre assemblée.

En 2005, à Porrentruy, dans le cadre d'une commission, des collègues du Jura mettent sur pied un travail intitulé « Mémoire de l'école » auquel André Cuenin participe activement. Notre présidente Judith Bessire Schenk y collabore aussi.

Dans le cadre des conférences qui suivent maintenant régulièrement nos assemblées protocolaires, Roland Stähli a retenu son auditoire en haleine dans une évocation émouvante de la sombre période de mobilisation et de guerre de 1939 à 1945.

Ce sera le magnifique site de Ronchamp qui sera le but de notre excursion.

Au cours des années 2006 – 2007, les travaux relatifs au projet « Mémoire de l'école » vont bon train, puisque Gertrude Berger a fourni un matériel considérable et que Roland Stähli a constitué un dossier remarquable avec 2 classeurs retraçant l'évolution de l'école du 19^{ème} siècle à nos jours.

C'est Yves Diacon qui nous présente un exposé sur la merveilleuse aventure vécue avec certains élèves de Tavannes dans l'ascension du Kilimandjaro.

En 2006, on préférera se rendre à Eggisheim à l'écomusée d'Alsace.

Le 6 juin 2007, nous avons eu l'honneur de recevoir à Moutier l'assemblée cantonale des délégués de notre association.

Lors de notre assemblée régionale, c'est Claude Jeandupeux qui nous entretient d'un sujet issu du patrimoine : le « Heimatstil ».

Le musée du vitrail de Romont retiendra l'attention des membres de notre association et sera choisi comme but d'excursion.

En 2008, les retraités de la CACEB réclament une indexation correcte de leur rente et attendent un renchérissement.

Yves Diacon nous présente des diapositives et un exposé sur le Tour de Suisse en VTT avec certains élèves de sa classe.

Le musée de Vallon avec ses magnifiques mosaïques et le site d'Orbe seront visités par nos retraités.

La situation de la Caisse de retraite est exposée en détail lors de l'assemblée régionale 2009 par le secrétaire Pierre-Alain Schmid et permet de se faire une idée des problèmes existants à ce jour, dont :

- l'assainissement de la CACEB qui coûtera des milliards,
- le changement de primauté qui nous fera passer de la primauté des prestations à la primauté des cotisations,
- le taux de couverture qui n'atteint pas les 100 % exigés,
- les réserves de fluctuation de valeur nécessaires qui devraient se situer à près de 20 % et qui n'existent pas,
- les inégalités entre les deux caisses de retraite cantonales, toutes en défaveur de notre caisse de retraite,
- le renchérissement qui n'a plus été versé depuis 1997.

Denis Petitjean nous parle de son livre qui traite des enfants et de l'institution du Home d'enfants de Courtelary.

En 2009, les retraités iront visiter l'abbaye cistercienne de Sankt Urban et le centre ornithologique de Sempach. Ce fut aussi dans la chapelle du site de la bataille de Sempach que des chants retentirent.

La 37^{ème} assemblée de notre association du 21 avril 2010 accepte la motion présentée par le secrétaire Pierre-Alain Schmid qui a la teneur suivante :

« En conséquence, l'Assemblée de la Région francophone demande que :

1. les dispositions légales soient modifiées afin que des solutions soient trouvées rapidement pour garantir le versement du renchérissement, donc le pouvoir d'achat des retraités,
2. les dispositions légales de la CACEB soient modifiées pour garantir une égalité de droit et de traitement entre la CACEB et la CPB,
3. en cas de changement de primauté, le financement nécessaire soit totalement à la charge de l'Etat de Berne,
4. les erreurs commises soient réparées rapidement au plus grand bénéfice des membres actifs comme des retraités.

Nous demandons à l'Assemblée cantonale des Délégués de l'ARCEB d'approuver notre motion et de mandater le Comité cantonal pour entrer en discussion avec les autorités et partenaires nécessaires, afin de parvenir à la réalisation des objectifs cités ci-dessus. »

L'assemblée régionale de 2010 a également dû prendre position pour défendre les retraités et approuver une notice constatant :

- que les prestations de rentes, sur lesquelles le renchérissement a été accordé au 1^{er} janvier 2001 et 2002, ont été réduites au montant que la personne a perçu avant le 1^{er} janvier 2001,
- que les salaires des actifs augmentent alors que nos rentes ne bénéficient ni d'augmentations, ni d'allocations de renchérissement depuis 1997,
- que le pouvoir d'achat des retraités a fortement diminué,
- que de ce fait les retraités contribuent de manière sensible à l'assainissement de la caisse,
- que cette contribution augmentera d'année en année en fonction du renchérissement futur.

Cette année 2010, les statuts de l'association cantonale, mis en vigueur le 1^{er} juillet 2000, ont été traduits par le secrétaire Pierre-Alain Schmid et sont maintenant à disposition de chacun en français.

Marc Farron nous présente un exposé complet et fouillé sur ses plongées sous-marines et les photographies de poissons réalisées à cette occasion.

Le dernier sabotier de Suisse à Cornol et le site de Mariastein furent visités en 2010.

Les membres présents lors de l'assemblée du 27 avril 2011, et qui ont déjà reçu le texte à Noël 2010, approuvent une pétition à l'intention du gouvernement bernois, dont la partie la plus importante contient des revendications.

« ... Notre association exige que, pendant la phase de mise au point du deuxième projet FUTURA, le Gouvernement et le Parlement ne réservent pas seulement leur attention à la problématique du changement de système des rentes, mais qu'ils considèrent la question dans sa globalité, ce qui implique nécessairement d'inclure le problème urgent de la conservation du pouvoir d'achat des rentiers. Nous attendons de nos autorités qu'elles adoptent une solution concrète, à même de résoudre le problème des allocations de renchérissement, applicable dans le cadre de la réforme prévue et si besoin est, même indépendamment de cette réforme. Nous demandons :

- une recapitalisation correcte de la CACEB ;
- une égalité de traitement pour les deux caisses cantonales de retraite CACEB et CPB;
 - l'adoption d'une base légale permettant au canton en tant qu'employeur, d'attribuer, en cas de versement d'allocations de renchérissement et/ou d'améliorations de traitement, un montant adéquat aux bénéficiaires de rentes.

D'ici à ce que ces réformes législatives se traduisent dans les faits, notre association ne restera pas dans l'expectative. Elle demande que le Gouvernement, en cas d'augmentation de salaire des enseignants et d'ajustement des allocations de renchérissement, pense également aux retraités. Le Conseil exécutif est instamment prié de verser à ces derniers en cette année 2011 une allocation spéciale de ½%. Il donnera ainsi la preuve que la question de l'érosion du pouvoir d'achat des retraités ne le laisse pas indifférent... »

L'assemblée apprend également que la motion approuvée et déposée l'an précédent a été acceptée non seulement par l'assemblée cantonale des délégués de notre association l'ARCEB, mais aussi par les assemblées régionale et cantonale de notre caisse de retraite la CACEB, ainsi que par l'assemblée de la région francophone du syndicat des enseignants bernois LEBE.

Yves Diacon nous présente un exposé avec films et diapositives sur un voyage de deux semaines au Maroc dans le Haut Atlas avec 11 élèves de Tavannes.

Fin 2011, la réponse du Conseil exécutif du canton de Berne à notre pétition est totalement négative. Cependant, le gouvernement bernois étudiera si, dans la nouvelle loi de la CACEB, il est possible de mettre sur pieds une disposition permettant d'accorder le renchérissement aux retraités.

2012 est l'année où notre association se met à l'Internet.

Chaque région et le comité cantonal de l'association y ont leur page. Ce site bilingue est doté d'une fonction particulière permettant la traduction des textes allemands en français et vice versa.

Par le biais du moteur de recherche Google, notre site Internet « pvbl/arceb » donne de nombreuses informations sur notre association (activités, documents, archives, comité, statuts, historique).

La campagne de recrutement a battu son plein puisque 23 nouveaux membres sont venus s'ajouter portant l'effectif de la Région francophone à 123 personnes.

A la fin de notre assemblée 2012, c'est Claudine Houriet, peintre et écrivaine, qui vient nous charmer en nous parlant de sa passion pour les activités créatrices.

Le musée des automates à musique de Seewen et les gorges de Verena avec son ermitage, dans le canton de Soleure, sont les buts de l'excursion.

Après nous avoir oubliés pendant de nombreuses années (12 ans), le Syndicat des enseignants du Jura bernois se souvient subitement qu'il existe des retraités de l'enseignement.

Il a décidé lors de sa dernière assemblée générale de mars 2012 de fonder une section de retraités du syndicat SEJB, ce qui a été fait le mardi 21 août 2012.

Tout aussitôt, quelques membres de notre région ont démissionné de notre association des retraités du corps enseignant bernois pour rejoindre la section des retraités du SEJB.

Pour les convaincre de démissionner, certaines personnes du SEJB leur ont fait croire que nous étions une section du syndicat des enseignants bernois, le LEBE, ce qui est faux.

A plus ou moins longue échéance, il est manifeste que le SEJB cherchera par tous les moyens à obtenir l'adhésion de tous les romands du canton de Berne. Il en résultera que la région francophone de l'ARCEB disparaîtra, par faute de membres.

Cet historique a été écrit pour être mis à la disposition des membres de l'association et du public lors du 40^{ème} anniversaire de la Région francophone de l'Association des retraités du corps enseignant bernois, le mercredi 17 avril 2013.